**Direction des finances et des achats**
Sous-direction du budget
Service de la synthèse budgétaire (SSB)

**OBJET :** Projet de décision modificative n°1 de la Ville de Paris pour l'exercice 2024

**2024 DFA 15**

# PROJET DE DELIBERATION

## EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

À l'issue de la délibération 2023 DFA 58 adoptée lors du Conseil de Paris des 12, 13, 14 et 15 décembre 2023, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2024 s'établissaient à :

- pour le budget d'investissement :
  - ✓ 8 783,2 M€ pour les autorisations de programme en dépenses, en tenant compte de l'exécution au 23 novembre 2023 ;
  - ✓ 2 416,5 M€ pour les crédits de paiement en dépenses et en recettes.

- Pour le budget de fonctionnement : 9 898,6 M€ en dépenses et en recettes.

Les modifications que je vous propose d'y apporter par le présent projet de délibération les porteraient à :

- pour le budget d'investissement :
  - ✓ 8 035,5 M€ pour les autorisations de programme en dépenses, en tenant compte de l'exécution à date ;
  - ✓ aucune modification n'est apportée aux crédits de paiement.

- Aucune modification n'est apportée au budget de fonctionnement.

## Titre 1 – Information relative à l'évolution de la nomenclature M57

L'arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs a modifié la nomenclature fonctionnelle :

- la rubrique réglementaire 256 est désormais réservée au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) ;
- le périmètre de l'ancienne rubrique réglementaire 256 est désormais numéroté 258.

En conséquence, les autorisations de programme relatives aux cours municipaux d'adultes ont été renumérotées comme suit :

| Ancien numéro d'AP | Ancien niveau de vote | Nouveau numéro d'AP | Nouveau niveau de vote | Libellé de l'AP | Libellé du niveau de vote |
|---|---|---|---|---|---|
| 05673 | I2560001 | 06097 | I2580001 | Cours municipaux pour adultes (CMA) - Matériel et mobilier informatique | Cours municipaux d'adultes |
| 03753 | I2560002 | 06098 | I2580002 | Académie du Climat (4e) - création | Académie du Climat (4e) - création |
| 05914 | I2560003 | 06099 | I2580003 | Hangar Lissac (3e) | Hangar Lissac (3e) |

## Titre II - Autorisations de programme proposées à caducité et annulations partielles

La présente décision modificative a pour objet d'annuler la part non engagée des autorisations de programme proposées à caducité à hauteur de 140,5 M€ et de procéder à des annulations partielles à hauteur de 222,6 M€, soit une variation totale de -363,1 M€.

Les autorisations de programme proposées à caducité découlent de l'application du règlement budgétaire et financier adopté par le Conseil de Paris et d'un examen partagé entre les services opérationnels et financiers. Elles portent, d'une part, sur des projets avancés dont les montants restant à engager et à financer sont connus et permettent une révision du solde ; et d'autre part, sur le reliquat des dépenses d'investissement récurrentes non mandatées sur l'exercice et dont l'inscription est renouvelée chaque année. Lors du passage à caducité des autorisations de programme, les montants annulés correspondent à la part n'ayant pas été engagée, les directions opérationnelles conservant la possibilité de liquider les sommes restant à verser à hauteur du montant des engagements juridiques avec une marge de 10,0 %.

La notification aux maires d'arrondissement sur les caducités d'opérations localisées sera réalisée lors de la prochaine conférence de programmation des équipements de novembre 2024.

S'y ajoutent des annulations partielles correspondant à un ajustement du montant nécessaire en engagement pour la mise en œuvre des projets.

| | Montant d'annulations proposées en dépenses | | |
|---|---|---|---|
| **Fonction** | **AP proposées à caducité** | **Annulations partielles** | **Total** |
| 0 - Services généraux | 45,2 M€ | 6,9 M€ | 52,1 M€ |
| 1 - Sécurité | 1,0 M€ | | 1,0 M€ |
| 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage | 1,5 M€ | 0,9 M€ | 2,4 M€ |
| 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs | 0,5 M€ | | 0,5 M€ |
| 4 - Santé et action sociale | 7,7 M€ | 2,7 M€ | 10,4 M€ |
| 5 - Aménagements des territoires et habitat | 72,6 M€ | 176,6 M€ | 249,1 M€ |
| 6 - Action économique | 2,0 M€ | | 2,0 M€ |
| 7 - Environnement | 9,8 M€ | 0,6 M€ | 10,4 M€ |
| 8 - Transport | 0,2 M€ | 35,0 M€ | 35,2 M€ |
| **Total** | **140,5 M€** | **222,6 M€** | **363,1 M€** |

### a) Les autorisations de programme proposées à caducité

**Dépenses**

En dépenses, les annulations sur des AP proposées à caducité se répartissent de la manière

suivante :

- ✓ 134,7 M€ portent sur des autorisations de programme de plan hors investissements localisés ;
- ✓ 5,7 M€ portent sur des autorisations de programme de projet, correspondant à l'annulation de reliquats de crédits en fonction des montants restant à engager et à financer ;
- ✓ 0,1 M€ porte sur des autorisations de programme correspondant à des investissements localisés.

AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT ..... -72,6 M€

Parmi les 70,5 M€ proposés à l'annulation sur des AP de plan, 41,3 M€ sont issus de millésimes 2021 et 2022 relatifs aux aides à la pierre, 8,3 M€ de millésimes 2022 et 2023 au titre des dépenses opérationnelles liées aux comptes fonciers, 1,7 M€ du millésime 2022 au titre du compte foncier équipements et 0,5 M€ du millésime 2022 au titre du compte foncier logement. Sont également proposés à l'annulation 9,9 M€ de crédits concernant les échanges fonciers (millésimes 2022 et 2023), 5,9 M€ au titre de subventions pour l'habitat privé (millésime 2022) et 1,3 M€ concernant les travaux des Halles (millésimes 2021 et 2022).

Parmi les 2,0 M€ proposés à l'annulation sur des AP de projet, 1,3 M€ est issu d'un millésime 2021 de l'opération « Réinventer Montparnasse » (14ème arrondissement) et 0,6 M€ du millésime 2017 de l'opération « Chanel Porte d'Aubervilliers » (19ème arrondissement).

S'y ajoute 0,1 M€ sur des millésimes anciens d'investissements localisés.

SERVICES GÉNÉRAUX ..... -45,2 M€

Parmi les 44,7 M€ proposés à l'annulation sur des AP de plan, 37,8 M€ concernent les ventes avec échéanciers (millésime 2022) et 6,5 M€ sont issus des opérations financières du compte foncier logement (millésime 2022).

0,5 M€ est proposé à l'annulation sur des AP de projet correspondant à des reliquats d'opérations.

ENVIRONNEMENT ..... -9,8 M€

9,6 M€ d'annulation sont proposés sur des AP de plan, dont 9,0 M€ issus de l'achat de véhicules de collecte et de propreté (millésimes 2021 et 2023) et 0,3 M€ sur l'AP « Rénovation locaux » (millésimes 2021 et 2022).

S'y ajoute 0,2 M€ d'annulation portant sur des AP de projet, principalement sur le millésime 2015 de l'AP « Schéma directeur d'implantation des garages ».

SANTÉ, ACTION SOCIALE ET RSA ..... -7,7 M€

Parmi les 7,5 M€ proposés à l'annulation sur des AP de plan, 5,4 M€ correspondent à des reliquats sur l'AP « Subvention équipement petite enfance » (millésime 2021), 1,0 M€ est issu du millésime 2016 de l'AP « Travaux d'accessibilité des écoles (ADAP) » et 0,5 M€ porte sur l'AP « Travaux d'entretien Protection maternelle et infantile » (millésimes 2017 et 2021).

0,2 M€ est proposé à l'annulation sur des AP de projet correspondant à des reliquats d'opérations.

ACTION ÉCONOMIQUE ..... -2,0 M€

1,4 M€ est proposé à l'annulation sur des AP de projets, dont 1,0 M€ est issu de l'appel à projets « Émergences » (millésime 2022).

0,6 M€ est proposé à l'annulation sur diverses AP de plan, dont 0,5 M€ sur le millésime 2023 de l'AP « Innovation sociale ».

ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE ..... -1,5 M€

0,9 M€ est proposé à l'annulation sur des AP de projet, dont 0,3 M€ sur l'AP « Mise aux normes électriques de la cuisine centrale du 18ème arrondissement » (millésime 2016) et 0,3 M€ sur l'AP « Extension et restructuration du collège Georges Courteline » dans le 12ème arrondissement (millésime 2017).

0,6 M€ est proposé à l'annulation sur des AP de plan, principalement sur l'AP « Travaux d'entretien enseignement supérieur » (millésime 2020).

SÉCURITÉ ..... -1,0 M€

Les annulations proposées sur des AP de plan à hauteur de 0,8 M€ correspondent principalement à des reliquats issus de la défense extérieure contre l'incendie (millésimes 2021, 2022 et 2023).

S'y ajoute 0,2 M€ d'annulation sur le millésime 2018 de l'AP de projet « Programme de renforcement de la sécurité de l'Hôtel de Ville » (Paris Centre).

CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORT ET LOISIRS ..... -0,5 M€

0,4 M€ sont issus de diverses AP de plan et 0,1 M€ est proposé à l'annulation sur des AP de projet.

TRANSPORT ..... -0,2 M€

0,1 M€ est proposé à l'annulation sur des AP de plan et 0,1 M€ sur des AP de projet.

## Recettes

En recettes, les montants proposés à l'annulation s'établissent à 90,9 M€. Ils correspondent principalement à des AP de plan (-82,7 M€). Les annulations proposées sur des AP de projet représentant 8,2 M€.

SERVICES GÉNÉRAUX ..... -73,4 M€

Les AP proposées à caducité sont d'anciens millésimes utilisés principalement pour titrer les recettes issues des ventes avec échéanciers (-61,1 M€) et des opérations financières liées au acquisitions avec échéancier (-11,1 M€).

AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT ..... -15,8 M€

8,9 M€ sont proposés à l'annulation sur des AP de plan, dont 7,9 M€ concernent les aides à la pierre (millésime 2021).

6,9 M€ sont proposé à caducité sur des AP de projet, dont 4,9 M€ sur le millésime 2021 de l'AP « MPE - tranche ferme » et 2,0 M€ sur le millésime 2020 de l'AP « Secteur Montparnasse / Îlot Gaité (14ème arrondissement) - Raccourcissement trémie ave Maine ».

CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS ..... -0,8 M€

0,7 M€ est proposé à l'annulation sur des AP de projet, dont 0,6 M€ sur l'AP « Église Saint-Sulpice (6ème arrondissement) ».

0,1 M€ est proposé à caducité sur diverses AP de plan.

SANTÉ, ACTION SOCIALE ET RSA ..... -0,6 M€

0,6 M€ est proposé à caducité sur diverses AP de projet.

ENVIRONNEMENT ..... -0,2 M€

L'AP proposée à caducité est le millésime 2021 de l'AP « Rénovations locaux ».

### b) Les annulations partielles

La présente décision modificative inclut des ajustements d'autorisations de programme à hauteur de -222,6 M€ en dépenses.

| Fonction | Montant des annulations partielles en dépenses |
|---|---|
| 0 - Services généraux | 6,9 M€ |
| 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage | 0,9 M€ |
| 4 - Santé et action sociale | 2,7 M€ |
| 5 - Aménagements des territoires et habitat | 176,6 M€ |
| 7 - Environnement | 0,6 M€ |
| 8 - Transport | 35,0 M€ |
| **Total** | **222,6 M€** |

AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT ..... -176,6 M€

Ce montant inclut 114,5 M€ sur l'AP « SDIA autres implantations administratives », 45,0 M€ issus du millésime 2021 de l'AP « Subvention d'équipement au logement social », 11,7 M€ issus du millésime 2020 de l'AP « Débitumisation de l'espace public » et 5,4 M€ en lien avec le plan de soutien aux bailleurs sociaux, clôturé en 2023.

TRANSPORTS ..... -35,0 M€

35,0 M€ sont proposés à l'annulation sur l'AP « T3 - Extension Chapelle vers Asnières » afin de mettre en cohérence les crédits ouverts avec le coût du projet.

SERVICES GÉNÉRAUX ..... -6,9 M€

Sont notamment proposés à l'annulation 6,5 M€ au titre des opérations financières liées aux acquisitions d'emprises foncières dans le cadre de la ZAC Clichy-Batignolles (17ème arrondissement).

SANTÉ, ACTION SOCIALE ET RSA ..... -2,7 M€

Afin de mettre les crédits ouverts en cohérence avec le coût des projets, il est notamment proposé d'annuler 2,2 M€ sur l'AP « Crèche collective 10 rue Préault (19ème arrondissement) » et 0,4 M€ sur l'AP « Espaces parisiens pour l'insertion – Travaux ».

ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE ..... -0,9 M€

0,9 M€ est proposé à l'annulation sur l'AP « École Gare-de-Lyon Daumesnil » (12ème arrondissement) afin de mettre le niveau des crédits ouverts en conformité avec le coût du projet.

ENVIRONNEMENT ..... -0,6 M€

Il est notamment proposé à l'annulation 0,5 M€ sur l'AP « Déchetteries - Création CVAE et recycleries ».

## Titre III - Situation des autorisations de programme en cours

À l'issue du vote du budget primitif 2024 adopté en décembre 2023, le montant net cumulé des autorisations de programme s'élevait à 8 783,2 M€ en dépenses, en tenant compte de l'exécution au 23 novembre 2023.

Avant le vote de la décision modificative n°1 de l'exercice 2024, en tenant compte de l'exécution actualisée au 12 janvier 2024, le stock net s'élevait à 8 398,6 M€.

Les mouvements proposés dans le cadre du présent projet de décision modificative impliquent une diminution du stock net d'AP de 363,1 M€ en dépenses, ce qui le porte à 8 035,5 M€.

| Libellé | Stock net avant DM1 2024 | Annulations d'AP proposées à | Annulations partielles | Total DM1 2024 | Stock net après DM1 2024 |
|---|---|---|---|---|---|
| **Services Généraux** | 1 268,3 M€ | -45,2 M€ | -6,9 M€ | -52,1 M€ | 1 216,2 M€ |
| **Sécurité** | 44,7 M€ | -1,0 M€ | 0,0 M€ | -1,0 M€ | 43,7 M€ |
| **Enseignement, formation professionnelle et apprentissage** | 598,5 M€ | -1,5 M€ | -0,9 M€ | -2,4 M€ | 596,1 M€ |
| **Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs** | 876,1 M€ | -0,5 M€ | 0,0 M€ | -0,5 M€ | 875,6 M€ |
| **Santé et action sociale (dont APA, RSA et régularisation RMI)** | 360,3 M€ | -7,7 M€ | -2,7 M€ | -10,4 M€ | 349,8 M€ |
| **Aménagement des territoires et habitat** | 3 995,9 M€ | -72,6 M€ | -176,6 M€ | -249,1 M€ | 3 746,7 M€ |
| **Action économique** | 214,3 M€ | -2,0 M€ | 0,0 M€ | -2,0 M€ | 212,3 M€ |
| **Environnement** | 449,6 M€ | -9,8 M€ | -0,6 M€ | -10,4 M€ | 439,3 M€ |
| **Transports** | 590,9 M€ | -0,2 M€ | -35,0 M€ | -35,2 M€ | 555,7 M€ |
| **TOTAL GENERAL** | **8 398,6 M€** | **-140,5 M€** | **-222,6 M€** | **-363,1 M€** | **8 035,5 M€** |